



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mars 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 mars 2024, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Représentant permanent de la Sierra Leone et la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

En étroite collaboration avec le Royaume-Uni, la Sierra Leone et la Suisse ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note de synthèse concernant la réunion que le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, qu'elles coprésident, a tenue sur la situation au Yémen (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Barbara **Woodward**

Le Représentant permanent de la Sierra Leone
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Michael Imran **Kanu**

La Représentante permanente de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Pascale **Baeriswyl**



Annexe à la lettre datée du 27 mars 2024 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Représentant permanent de la Sierra Leone et la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité

Résumé de la réunion sur la situation au Yémen, tenue le 26 février 2024

Le 26 février 2024, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a tenu une réunion consacrée à la situation au Yémen. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Hans Grundberg, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et de la Chef adjointe de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), Vivian van de Perre. Après un exposé du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, la réunion s'est achevée par une vue d'ensemble des principales recommandations formulées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

Questions posées par les membres du Conseil de sécurité

Les membres du Conseil de sécurité ont posé des questions concernant la participation des femmes aux processus de paix, les efforts de médiation locale menés par des femmes, y compris dans les conflits liés à l'eau, et l'inclusion des femmes dans la feuille de route négociée, y compris la manière dont l'Envoyé spécial interagit avec les plateformes et les mécanismes consultatifs pour les femmes. De nombreuses questions ont également été posées concernant l'accès des femmes à l'aide humanitaire et leur rôle dans l'acheminement de l'aide humanitaire compte tenu des exigences actuelles concernant la présence d'un *mahram*, la manière dont ces exigences amoindrissent la capacité de l'Organisation des Nations Unies de faire son travail et ce que l'Organisation et la communauté internationale peuvent faire pour remédier à la situation. Les membres du Conseil ont également posé des questions sur les obstacles à la participation politique des femmes, notamment sur la manière de lutter contre la désinformation et le harcèlement en ligne des défenseuses des droits humains et des femmes politiques. Des questions ont également été posées sur les violences sexuelles liées aux conflits, notamment sur le soutien apporté aux personnes survivantes et sur l'accès des femmes aux services de santé procréative. Enfin, les membres du Conseil ont posé des questions sur les projets à effet rapide entrepris par la MINUAAH, sur le rôle des femmes dans les opérations de déminage et sur les difficultés spécifiques que rencontrent les femmes et les filles pour accéder à l'eau et à l'éducation.

Principaux points soulevés à la réunion

Impact du conflit sur les femmes

- Au cours des neuf dernières années, le conflit au Yémen a touché les femmes de manière disproportionnée, aggravant les inégalités de genre et les obstacles structurels à l'accès des femmes à l'éducation et aux soins. De graves violations des droits des femmes ont toujours cours, et des cas de détentions arbitraires, de disparitions et de violences visant spécifiquement les femmes qui œuvrent pour la paix et les défenseuses des droits humains continuent d'être signalés. Les

femmes estiment que leur condition s'est progressivement dégradée depuis le début de la guerre, et elles craignent que la situation ne continue de s'aggraver.

- Les restrictions à la liberté de mouvement des femmes, notamment par l'imposition d'un *mahram*, limitent encore davantage leur capacité d'action et ont une incidence sur certains aspects de leur vie quotidienne, tels que l'accès aux soins et à l'éducation. Dans les zones contrôlées par les houthistes, les femmes rencontrent encore plus de difficultés, notamment en ce qui concerne leur liberté de mouvement. Cette situation a également des répercussions sur les femmes yéménites qui travaillent pour le système des Nations Unies.
- L'Organisation des Nations Unies continue de demander aux autorités *de facto* de Sanaa de lever les restrictions de mouvement et autres contraintes.
- La situation au Yémen est autant une crise des droits de la femme qu'une crise de la paix et de la sécurité ou une crise humanitaire. Dans les zones contrôlées par les houthistes, l'utilisation de la terminologie ayant trait aux questions de genre ou au viol est découragée. Par exemple, la conseillère de la MINUAAH pour les questions de genres s'est vue refuser un visa par les autorités basées à Sanaa, et les tentatives de la MINUAAH de solliciter des propositions de projets à effet rapide qui seraient comme des points d'entrée potentiels pour promouvoir des initiatives ciblant les femmes et les filles sont parfois restées sans réponse ou ont finalement été bloquées, y compris pour un projet qui visait à venir en aide aux femmes placées en détention.
- Malgré la tendance générale à la restriction des droits des femmes, il n'existe pas de mécanisme des Nations Unies chargé d'enquêter sur la situation des droits humains au Yémen et de faire rapport à ce sujet depuis l'expiration du mandat du Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux en 2021.

Participation des femmes à la prise de décisions et au processus de paix

- La trêve conclue sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies d'avril à septembre 2022 a apporté la plus longue période de calme et a permis la tenue de discussions cruciales entre les parties sur une solution à plus long terme. Bien que la trêve n'ait pas été officiellement prolongée au-delà du 2 octobre 2022, la situation militaire au Yémen est restée dans l'ensemble stable. Les médiatrices locales et les membres de la société civile ont joué un rôle essentiel dans les consultations, la médiation et la mise en œuvre de la trêve. Par exemple, lors des négociations sur l'ouverture de la route en 2022 à Amman, les femmes ont joué pour la première fois le rôle d'observatrices lors des sessions plénières avec les parties.
- À la fin de 2023, les parties se sont engagées à instaurer un cessez-le-feu à l'échelle nationale, à mettre en place des mesures pour améliorer les conditions de vie et à lancer un processus politique. L'Organisation des Nations Unies préconise et met au point différentes stratégies pour favoriser la participation des femmes dans le cadre de la feuille de route afin de permettre le respect de ces engagements.
- La participation des femmes à la prise de décisions et aux négociations s'est amenuisée depuis que le conflit armé a éclaté en 2014. Il n'y avait pas de femmes dans les délégations des parties lors des cycles de négociations sur les ouvertures de routes, mais des médiatrices locales et des membres de la société civile, qui ont participé en tant qu'observatrices, ont prêté un soutien d'ordre consultatif pendant les négociations. Il n'y a pas non plus de femmes de l'une ou l'autre des parties au sein du Comité de coordination du redéploiement, le mécanisme de désescalade prévu par l'Accord de Stockholm.
- Dans le cadre d'un processus de paix à plusieurs voies, l'Envoyé spécial a consulté un groupe diversifié d'acteurs, y compris des femmes yéménites, et a

systématiquement encouragé toutes les parties à assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de paix au Yémen, en soulignant l'importance du respect de l'engagement pris dans les documents finaux de la Conférence du dialogue national, comme l'a rappelé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2624 (2022), à savoir une participation de 30 % des femmes au minimum. Les parties ne respectent toujours pas cet engagement à ce jour.

- En mars 2022, l'Envoyé spécial a entamé un cycle de consultations approfondies avec les partis et les composantes politiques yéménites, qui ont été fortement encouragés à veiller à ce que les délégations soient composées d'au moins 30 % de femmes.
- Lors des interactions de la MINUAAH avec les autorités gouvernementales, des hauts responsables des structures gouvernementales ont souligné que les femmes devaient avoir voix au chapitre et une place à table et que la participation des femmes devrait être normalisée à tous les niveaux et dans différents domaines, y compris dans la prise de décisions politiques, dans le secteur privé et dans les forces de sécurité. Elles ont noté que pour que cela soit possible, il était essentiel que la communauté internationale use de son influence.
- La communauté internationale et, en particulier, le Conseil de sécurité, devaient insister sur l'importance de l'inclusion des femmes dans tous les processus de paix, tant auprès des parties au conflit qu'auprès de l'Envoyé spécial.

Action menée par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen en faveur des femmes yéménites et de l'égalité des genres

- Le Bureau de l'Envoyé spécial a élaboré une stratégie d'intégration des questions de genre, qui constitue le point de départ des efforts coordonnés déployés par le Bureau pour donner aux femmes les moyens d'être des partenaires sur un pied d'égalité dans le processus de médiation. La stratégie a été élaborée en consultation avec plus de 150 femmes yéménites issues de différentes communautés afin d'identifier les lacunes des approches suivies par le passé, d'en tirer des enseignements et de recenser les meilleures pratiques. La stratégie contient des propositions de processus permettant de consulter régulièrement les femmes et les diverses parties prenantes locales sur les priorités et établit des mécanismes pour superviser le respect des engagements pris à l'issue de ces consultations. Cette stratégie a été présentée lors du sommet féministe de 2023 à Aden, qui a réuni plus de 200 femmes yéménites.
- Depuis novembre 2023, le Bureau de l'Envoyé spécial organise, en partenariat avec ONU-Femmes, une série de consultations sur un processus de paix inclusif à Aden, au Caire et à Amman, réunissant 300 personnes qui représentent un large éventail d'acteurs locaux de la plupart des provinces du Yémen. Parmi les participants figuraient des leadeuses politiques, des défenseuses des droits humains et des militantes de la société civile, ainsi que des jeunes, des chefs de tribus, des médiatrices et médiateurs locaux, des expertes et experts en sécurité locale, des membres de groupes marginalisés et des personnes ayant des besoins particuliers. L'objectif de ces consultations était de donner la priorité aux voix et aux expériences des femmes locales et des Yéménites dans l'élaboration de l'avenir politique du pays et d'intégrer les questions de genre dans l'ensemble du processus de paix afin de s'occuper des besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles, de leurs priorités et de leurs droits. Les recommandations appellent à la mise en place de mécanismes inclusifs et d'un programme global donnant la priorité aux besoins des communautés locales. Les consultations ont permis la formation d'alliances et de réseaux de plaidoyer au sein des communautés. Au cours des consultations, plusieurs dirigeants politiques se

sont engagés à intégrer des femmes dans leurs délégations chargées des négociations.

- Le Bureau de l'Envoyé spécial compte un poste de spécialiste des questions de genre, financé au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et le Bureau organisera dans les prochains mois sa quatrième session stratégique interne de haut niveau sur la participation des femmes aux processus de paix.
- Il est essentiel que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, fasse passer à l'Envoyé spécial des messages cohérents sur l'importance des perspectives de genre, des droits des femmes et de l'inclusion dans tous les processus politiques et processus de paix, pour que la question des femmes et de la paix et de la sécurité soit intégrée dans le travail de son Bureau et son mandat.

Projets à effet rapide de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda

- Les projets à effet rapide représentent pour la MINUAAH un outil important pour travailler auprès des autorités locales et des communautés dans le besoin. En 2023, pour un montant total de 200 000 dollars, la MINUAAH a livré 256 chaises doubles et bureaux à des écoles pour filles à Khokha et Heïs, elle a renforcé les capacités des femmes de Khokha et Heïs et leur a dispensé une formation professionnelle, y compris dans le secteur de la pêche, et elle a soutenu deux projets en cours, qui concernent une école et une clinique de santé pour les femmes.
- La MINUAAH a reçu 300 000 dollars pour mettre en œuvre des projets à effet rapide en 2024. La Mission vise à répartir les financements de manière égale entre le sud et le nord de la province de Hodeïda.

Les femmes et la lutte antimines

- Les incidents causés par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre continuent d'être la principale cause de pertes civiles à Hodeïda. En 2023, il y a eu 104 incidents liés aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre, qui ont fait 161 victimes, dont 10 femmes et 59 enfants. L'impact des restes explosifs de guerre sur les communautés est particulièrement grave lorsque les femmes parmi les victimes sont des chefs de famille et dans le contexte des restrictions imposées aux femmes pour travailler en dehors du domicile familial sans *mahram*.
- La MINUAAH continue de plaider en faveur de la participation des femmes aux efforts nationaux de déminage, notamment par l'intermédiaire de ses partenaires de réalisation, et elle dispose d'une coordonnatrice qui s'occupe activement des activités de déminage avec les deux parties.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées par ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts¹.

Dans ses prochaines délibérations et décisions sur le Yémen, le Conseil de sécurité devrait envisager de prendre les mesures suivantes :

¹ Ces recommandations ont été proposées par des personnes qui ont participé à la réunion ou sont tirées de la note d'information établie par le secrétariat du Groupe informel d'experts avant la réunion, et ne constituent pas des recommandations du Groupe dans son ensemble ni des membres du Conseil.

- a) Exiger la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les efforts diplomatiques visant à trouver la paix à tous les stades, rappeler le quota de 30 % convenu lors de la Conférence de dialogue national et exhorter les Nations Unies et les États Membres qui facilitent les pourparlers à mettre en place des mesures renforcées et ciblées pour atteindre cet objectif, y compris dans les pourparlers intra-yéménites et dans les comités créés pour appliquer l'Accord de Hodeida, conformément à l'engagement pris par le Secrétaire général de préconiser et de soutenir un objectif minimum initial d'un tiers de femmes parmi les participants à la médiation et aux processus de paix, tout en visant une augmentation vers la parité dans les processus électoraux politiques et de paix ;
- b) Encourager la participation inclusive de femmes venues de divers horizons à la mise en œuvre du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité ;
- c) Demander que des dispositions sur les moyens de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits et aux violations flagrantes des droits des femmes soient incluses dans tout futur accord de trêve, de cessez-le-feu ou de paix ;
- d) Exiger la levée des restrictions de circulation imposées aux femmes afin de faciliter l'accès à l'aide humanitaire dans l'ensemble du pays ;
- e) Demander la libération des femmes détenues et condamner les représailles exercées contre les femmes qui ont promu les droits humains et la violence politique à l'égard des femmes ;
- f) Rappeler l'engagement pris par le Secrétaire général, salué par le Conseil dans la résolution [2467 \(2019\)](#) (par. 11), de veiller à ce que les groupes d'experts des comités des sanctions comportent des spécialistes des questions de genre ;
- g) Demander aux autorités d'accorder à l'Organisation des Nations Unies un accès illimité aux lieux de détention ;
- h) Organiser une réunion spécifique du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#) sur la situation des femmes détenues et envisager d'inscrire sur la liste d'autres personnes responsables de la répression des femmes politiquement actives ;
- i) Appeler les partenaires internationaux à fournir un financement à long terme, prévisible et flexible aux organisations dirigées par des femmes et aux organisations de défense des droits des femmes au Yémen, ainsi qu'un soutien matériel pour la protection des défenseuses des droits humains ;
- j) Soutenir le déploiement de conseillères et conseillers pour les questions de genre et pour la protection des femmes, ainsi que le travail de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris ONU-Femmes, afin de garantir que les Nations Unies aient les moyens de respecter les engagements pris en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité ;
- k) Rappeler les obligations des États Membres au titre du Traité sur le commerce des armes et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et inviter les États Membres à discuter avec les groupes de femmes et les expertes et experts du respect des obligations découlant du Traité ;
- l) Souligner qu'il est urgent que l'aide humanitaire fournie au Yémen intègre pleinement les considérations de genre et voit la priorité donnée à l'expertise et aux ressources nécessaires pour répondre aux besoins des femmes et des filles et faire face aux risques accrus de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris parmi les populations de personnes déplacées et réfugiées au Yémen et notamment en travaillant avec des groupes de femmes.